DLP-9-7-82011756

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 -
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 21 - MERCREDI 7 JUILLET 1982

VITICULTURE

MILDIOU

Quelques foyers localisés viennent d'être découverts en Gironde dans les premiers jours de juillet. Ces attaques sur grappes (rot-gris) et sur feuilles sont consécutives à des contaminations survenues lors d'orages locaux du début de la deuxième quinzaine de juin et n'intéressent que les vignobles restés sans protection à ce moment-là.

En conséquence, bien que les risques de contamination soient limités, on procèdera à une troisième application qui sera effectuée sans délai dans les quelques vignobles où des attaques seraient observées. Dans les vignes saines où un traitement dirigé sur les grappes contre la pourriture grise va ou vient d'être réalisé avec un fongicide efficace contre le mildiou (voir bulletin précédent), ce traitement anti-mildiou n'est pas nécessaire.

BLACK-ROT

Dans les vignes sensibles à la maladie, le traitement effectué contre le mildiou ou la pourriture grise à l'aide de dichlofluanide ou de folpel, sera également efficace contre le black-rot. La liste des matières actives utilisables a été publiée dans le bulletin n° 13 du 3 mai 1982.

Dans la mesure du possible, un rognage préalable permettra de bien toucher les grappes où les attaques sont maintenant notées, consécutives aux pluies du début de la deuxième décade de juin.

OIDIUM

Si un traitement n'a pas été effectué récemment, conformément aux indications du précédent bulletin, on pourra profiter des traitements préconisés ci-dessus pour adjoindre un anti-oïdium à la bouillie.

POURRITURE GRISE

Se référer au précédent bulletin n° 20 du 30 juin 1982. En cas de traitement mixte avec les vers de la grappe, s'assurer de la compatibilité fongicide - insecticide.

P478.

.../...

EUDEMIS - COCHYLIS

De nombreuses éclosions suivies de pénétrations ont été observées selon nos prévisions à la fin de la semaine dernière dans les secteurs les mieux exposés de la Dordogne et de la Gironde ainsi que dans les vignobles où les infestations de première génération étaient importantes.

Dans ces situations le vol de deuxième génération se poursuit de même qu'il a débuté depuis quelques jours dans les secteurs tardifs de la Gironde et des autres départements.

En conséquence un premier traitement est conseillé dans les secteurs tardifs cités dans le bulletin précédent et on renouvellera à partir du début de la semaine prochaine l'application effectuée au début du mois dans les secteurs précoces.

Pour obtenir le maximum d'efficacité la pulvérisation doit être concentrée dans la zone des grappes.

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Chaque année, depuis l'apparition du Feu bactérien en Aquitaine, une poussée parfois explosive de la maladie a lieu par contaminations massives de la deuxième sortie des floraisons secondaires des poiriers Passe Crassane.

La seule protection des vergers consiste en une élimination de ces fleurs au fur et à mesure de leurs sorties. Dans les zones contaminées, cette mesure, bien que très contraignante et coûteuse est la seule façon d'assurer une survie provisoire aux poiriers de cette variété (et de ménager l'avenir des autres fruitiers à pépins).

Dans les communes du Lot et Garonne de : Aiguillon, Caumont sur Garonne, Cocumont, Damazan, Fauguerolles, Lagarrigue, Lagruère, Marmande, Meilhan sur Garonne, Monheurt, Port Sainte Marie, Sainte Bazeille, Saint Pardoux du Breuilh et dans toutes les communes limitrophes, cette mesure est obligatoire (arrêté préfectoral du 14 mars 1979).

Elle est fortement recommandée pour tous les autres vergers de poiriers Passe Crassane, situés dans un rayon de 10 kms autour des foyers de maladie.

Il est probable que cette deuxième sortie des secondes floraisons se situera vers le milieu de juillet. Il appartient à chaque arboriculteur de surveiller ses vergers.

CECIDOMYIE DES FEUILLES

Dans les zones contaminées par le Feu bactérien énumérées ci-dessus où des attaques de cécidomyies des feuilles ont été constatées, il est recommandé d'effectuer un traitement insecticide pour éliminer les insectes piqueurs-suceurs susceptibles d'être un agent vecteur de la maladie.

Dans ces vergers, on utilisera le dimethoate (nombreuses spécialités) à 500 g/MA/ha ou le méthidathion (Ultracide) à 400 g/MA/ha.

.../...

ROUILLE DU PRUNIER

Effectuer un troisième traitement fongicide contre la rouille du prunier vers la mi-juillet. Dans les parcelles où des attaques notables de carpocapse sont observées, on profitera de ce traitement pour y adjoindre un insecticide.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Etendre la protection aux variétés à récolter avant le 20 août.

GRANDES CULTURES

LUZERNE PORTE GRAINES

Laspeyresia

Les premières captures enregistrées aux pièges sexuels à partir de la 3ème décade de juin se poursuivent.

On attendra pour intervenir dans les luzernières la formation des gousses. Ce stade varie selon les parcelles en fonction de la date de précoupe notamment, mais se situera dans la plupart des situations vers la mi-juillet.

On utilisera la phosalone à 1000 g/MA/ha (Azofène, Zolone) ou du bromophos à 500 g/MA/ha (Rhodianex, Nexion, Sovi-Nexion).

Punaises

Les captures (filet fauchoir, assiette jaune) restent faibles et il n'est pas utile d'envisager un traitement actuellement. Il convient cependant de rester vigilant et de rechercher les premiers dégâts, souvent peu visibles (blanchiment des inflorescences, dessèchement précoce des gousses).

Imprimerie de la Station
de BORDEAUX
Directeur-Gérant : M. LARGE

P 479